

Collectif de défense des étudiant.e.s sans-logis  
10bis rue du Colonel Driant  
31 300 Toulouse

DIRECTION DU CROUS DE TOULOUSE  
58 Rue du Taur, CS 67096,  
31070 Toulouse - CEDEX 7

*Date : jeudi 18 juin 2020*

**Objet : requête relative au relogement des étudiant.e.s sans-abris**

Madame,

Nous nous permettons de vous contacter en raison du caractère urgent que représente la problématique du sans-abrisme étudiant. Force est de constater que nous sommes de nombreux·ses étudiant·e·s, parfois même sans-papiers, à nous trouver sans solution d'hébergement. Ces inégalités face au logement qui mettent en péril la réussite de nos études se trouvent être particulièrement exacerbées dans l'actuel contexte sanitaire et économique. Nous insistons donc d'autant plus sur le sort des étudiant·e·s sans logement ET sans papiers.

En effet, notre situation se trouve être à l'intersection de plusieurs formes d'oppressions : à la précarité relative à notre situation s'ajoute le racisme et les discriminations quotidiennes que nous subissons de la part de la préfecture et des administrations publiques. Malgré des procédures DAHO/DALO positives, nous sommes nombreux et nombreuses à attendre un relogement effectif dans des conditions stables et assurées par l'État en vertu de l'article 1 de la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007. En attendant, certain·e·s d'entre nous ont connu et connaissent toujours la rue, d'autres sont logé·e·s à plusieurs dans des chambres d'hôtel de moins de 6m<sup>2</sup>, d'autres encore survivent grâce aux squats et autres formes de solidarités. Cela va à l'encontre du Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent.

Comment réussir nos études dans ces conditions ? Comment peut-on exiger de nous assiduité et concentration dans un contexte d'aussi grande précarité ? Comment peut-on envisager les rattrapages de septembre prochain dans la sérénité ? Comment peut-on avoir confiance en l'avenir quand le présent n'est lui-même pas assuré ? Comment peut-on ne pas douter des pouvoirs publics lorsque nos propres droits se trouvent être bafoués ?

A l'aune des éléments que nous portons à votre connaissance, nous souhaitons pouvoir vous rencontrer le plus rapidement possible dans le but de trouver par quelles modalités d'hébergements le CROUS Toulouse - Occitanie peut répondre à cette crise. L'urgence sociale et sanitaire doit vous forcer à agir de façon à répondre, à minima durant la période estivale, aux problématiques que nous vivons en termes de logement et d'hébergement. Nous ne doutons pas que les chambres et logements actuellement vacants pourraient être mis à disposition des étudiants et étudiantes dans le besoin, la préfecture, aujourd'hui « sans solutions d'hébergement », pouvant se porter garante pour répondre de ses obligations légales.

Nous insistons sur le caractère urgent de cette situation et nous vous demandons un rendez-vous dans les plus brefs délais pour discuter de solutions concrètes.

En l'attente d'une réponse solidaire de votre part, nous vous prions de bien vouloir accepter nos salutations les plus sincères.

Cordialement,

Le collectif de défense des étudiant.e.s sans-logis

**Avec le soutien des syndicats et des associations :** *Droit au Logement 31 (DAL 31), Union des Étudiant.e.s de Toulouse (UET), Collectif des étudiants sans papiers, CGT Haute Garonne, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves 31 (FCPE), Union Nationale des Étudiants de France 31 (UNEF 31), Fédération Syndicale Unitaire 31 (FSU 31), Groupe Amitié Fraternité (GAF), Ensemble 31, CIP-MP, Collectif des Cités U de la peur, Université Populaire de Toulouse, Copernic 31, Ligue des Droits de l'Homme 31, Solidaires 31, la CNL 31 l'AG Sud Education 31-65 et des partis politiques : Le Nouveau Parti Anticapitaliste 31 (NPA 31), La France Insoumise 31 (FI 31), Le Parti de Gauche 31 (PG 31), Lutte Ouvrière (LO 31), Europe Écologie Les Verts (EELV) et des élus : Manuel Bompard, Jean-Christophe Sellin.*

